

Notre démarche d'intervention

DEMANDE



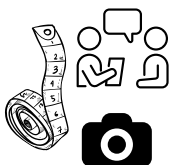
Analyse des attentes, identification de la problématique.
Signature de convention.

PRÉ-VISITE EN ENTREPRISE



Visite des locaux et définition des modalités d'intervention.

RÉALISATION DE L'ÉTUDE



Observations, prises de mesures et de photos, échanges verbaux, etc.

RESTITUTION



Rapport d'intervention validé par le médecin, restitution écrite et/ou orale.

SUIVI D'ACTION



Réalisations, freins, besoins complémentaires, etc.

VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER
D'UNE INTERVENTION DU PÔLE
PRÉVENTION ?

Parlez-en à votre médecin du travail
Celui-ci sollicitera le Pôle Prévention



ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE
POUR LA SANTÉ EN MILIEU DU TRAVAIL



Zone des Chevaliers
17 rue Oscar Niemeyer
BP 169 - 36 003 CHATEAUROUX CEDEX



02 54 29 42 10



service-sante-travail@aismt36.fr

SUIVEZ - NOUS !



<https://www.aismt36.com>



Un Pôle Prévention à votre disposition !



ASSITANTE TECHNIQUE EN SANTÉ
AU TRAVAIL



ERGONOMES



PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL



INTERVENANTE EN RISQUES
CHIMIQUES



Document mis à jour
en 2023

Notre rôle

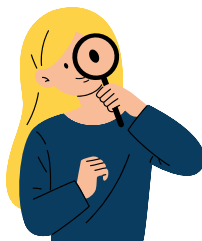
Le Pôle Prévention, sur la demande du médecin du travail :

- **Conseille** les employeurs, les travailleurs et leurs représentants ;
- **Accompagne** les entreprises dans l'identification, l'analyse et la prévention des risques professionnels ;
- **Participe** à la diminution et/ou suppression des risques présents dans l'entreprise ;
- Intervient dans la préservation de la santé et de la sécurité au travail mais également dans l'amélioration des conditions de travail.

Nos chiffres 2023

240 interventions en entreprise

97 actions d'information ou de sensibilisation



Nos missions

ACCOMPAGNEMENT DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ÉTUDES DE POSTE



ERGONOMIE



MAINTIEN DANS L'EMPLOI



INFORMATIONS ET SENSIBILISATIONS

AIDE À LA CONCEPTION DES POSTES DE TRAVAIL

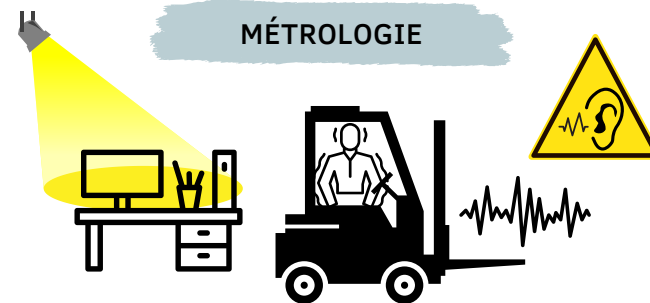


RISQUES CHIMIQUES

RISQUES PSYCHOSOCIAUX



MÉTROLOGIE



AIDE À L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)



CONSEILS SUR LA RÉGLEMENTATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE



PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL, CSE, CSSCT



Ces interventions sont comprises dans votre adhésion annuelle